

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP 2301

DANS CE NUMÉRO

Edition du

12 octobre 2020

«Multinationales responsables», le souci de l'emploi en guise de cache-sexe

(Jean-Daniel Delley)

Brandir la défense de l'emploi contre l'initiative «Multinationales responsables», c'est recycler un discours à tout faire et contourner les vrais enjeux

Le pourquoi et le comment des assemblées citoyennes 2/2 (Dimitri Courant | Alice El-Wakil)

Guide d'organisation des assemblées citoyennes, six questions à se poser en amont de leur lancement

De l'incohérence des subventions à la cohérence des politiques publiques (René Longet)

Ne plus subventionner les activités qui nuisent à la biodiversité, un chantier pour des politiques publiques d'avenir

Prévoyance vieillesse: intérêts négatifs ou l'arbre qui cache la forêt (Danielle Axelroud Buchmann)

Quid des intérêts négatifs? Retour sur ce qu'ils représentent afin de questionner les idées reçues quant à l'affaiblissement de la prévoyance vieillesse

Expresso

Les brèves de DP

«Multinationales responsables», le souci de l'emploi en guise de cache-sexe

Brandir la défense de l'emploi contre l'initiative «Multinationales responsables», c'est recycler un discours à tout faire et contourner les vrais enjeux

Jean-Daniel Delley - 09 octobre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37560>

Dès lors qu'il s'agit de réguler l'activité économique, l'argument massue de l'emploi figure en bonne place dans l'arsenal des opposants. On se souvient de la campagne sur [l'initiative populaire contre l'exportation d'armes](#) dans les années 1970. L'industrie suisse de l'armement et ses quelques milliers d'emplois ne pourraient survivre à une telle interdiction, prétendaient-ils. L'argument est repris en 1997 sur le même [sujet](#), à propos de la réduction de la durée du travail (1998 et 2002), la lex Weber sur les résidences secondaires (2012) et le salaire minimum (2014), entre autres.

Aujourd'hui, les adversaires de l'initiative «Multinationales responsables» entonnent la même rengaine. Imposer aux entreprises suisses de se conformer aux standards internationaux en matière de droits humains et de protection de l'environnement reviendrait à sacrifier des emplois aussi bien en Suisse que dans les pays pauvres. Le plus souvent cet argument s'avère tout simplement faux. Voyez le projet d'imposition du bénéfice des entreprises qui a vu une course au moins-disant, sous prétexte qu'un taux trop élevé - en réalité modeste en comparaison internationale - ferait fuir les entreprises multinationales. Or pour la plupart, ces dernières tiennent compte de nombreux autres critères pour s'établir en Suisse.

En réalité, la baisse substantielle des taux d'imposition traduit la concurrence acharnée à laquelle se livre les cantons, chacun croyant tirer son épingle du jeu au détriment des autres. Tout récemment le demi-canton de [Nidwald](#) s'est illustré dans ce jeu destructeur en abaissant son taux de 6 à 5,1 %, mieux que Hong-Kong.

Des emplois seraient en danger si des entreprises ne respectaient pas les standards internationaux en matière de droits humains et

d'environnement ? Car il s'agit bien de cela, et non d'exigences helvétiques qui verraient la Suisse faire la leçon au monde.

Défendrons-nous des emplois qui mettent en danger la santé des employés et celle des populations environnantes ? Des emplois qui imposent des conditions de travail indignes ? L'emploi constitue-t-il l'objectif ultime de nos sociétés, à maintenir et à développer à n'importe quel prix ? Ou ne représente-t-il qu'un moyen d'exercer des activités répondant aux besoins humains, lesquels besoins incluent également l'exigence de dignité des personnes et de respect du milieu naturel ? C'est à ces questions que nous invite à répondre l'initiative pour des multinationales responsables. Et si notre réponse conduit des sociétés comme Glencore à quitter la Suisse, nous ne nous en plaindrons pas. Elle et quelques autres, de par leurs [politiques prédatrices](#), ne contribuent qu'à salir la réputation du pays.

Celles et ceux - organisations économiques, partis et parlementaires - qui semblent si préoccupés par l'impact de cette initiative sur l'emploi, les a-t-on jamais entendus réagir à la disparition des postes de travail dans les secteurs déclinants de l'économie et aux licenciements ne visant qu'à l'optimisation des bénéfices ? Les avons-nous vus monter au front pour proposer une véritable offensive de formation continue et de réinsertion professionnelle, et améliorer la protection des salariés ?

Brandir la défense de l'emploi contre l'initiative «Multinationales responsables», c'est faire usage d'un cache-sexe pour protéger une économie qui ne tolère aucune entrave à son libre exercice, qui est devenue le but suprême de notre société.

Le pourquoi et le comment des assemblées citoyennes 2/2

Guide d'organisation des assemblées citoyennes, six questions à se poser en amont de leur lancement

Dimriti Courant | Alice El-Wakil - 08 octobre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37549>

Pour qu'une assemblée citoyenne tirée au sort puisse promouvoir les valeurs démocratiques et participer à résoudre un problème politique, il convient de réfléchir aux modalités de sa mise en œuvre bien en amont de son organisation ([DP 2300](#)).

Six questions essentielles peuvent guider cette réflexion qui associe «*bonnes pratiques*» avec conditions fondamentales pour la qualité des délibérations et pour éviter les principaux pièges.

1. Pourquoi une assemblée citoyenne ?

Premièrement, clarifier l'objectif fixé. L'organisation d'une assemblée citoyenne dans le simple but de faire «*innovant*» et «*démocratique*» ne suffit pas. Par ailleurs, s'il s'agit de légitimer une décision ou une politique publique déjà adoptée, organiser un panel délibératif n'a aucun sens, puisque les membres de l'assemblée doivent être libres d'arriver aux conclusions qui, de leur point de vue, découlent de l'information mise à leur disposition et de leurs discussions.

En revanche, les assemblées citoyennes peuvent s'avérer très utiles pour soulever ou prioriser des problèmes communs que les autorités devraient résoudre, soit définir l'agenda politique; pour proposer ou choisir des solutions à un problème donné; pour rendre certaines informations accessibles au grand public ou pour évaluer une politique publique mise en place antérieurement.

Quel qu'il soit, un objectif clairement défini permet de poser cette question essentielle et transversale: une assemblée citoyenne est-elle plus appropriée qu'un autre processus (parlement, consultation, référendum, initiatives, etc.) pour atteindre ce but?

Si, par comparaison, le processus d'assemblée

n'offre pas d'avantage, il n'est probablement pas nécessaire de mettre en place un dispositif somme toute lent et onéreux.

2. Quel impact ?

Dès le départ, il faut se demander ce que deviendront les conclusions de l'assemblée citoyenne à la fin du processus. Visent-elles à informer le grand public ou formulent-elles des recommandations pour décider de politiques publiques?

Concernant la prise de décision, trois options sont proposées: laisser décider l'assemblée tirée au sort, les élues et élus, ou le corps civique (par référendum). Ces [trois options](#) renvoient à des visions différentes de la démocratie.

La première n'a jamais été mise en œuvre pour l'instant. Pour les deux autres, certains estiment qu'une assemblée citoyenne articulée aux décisions des élues et élus sert surtout à leur légitimation, alors qu'elle renforce la redistribution du pouvoir vers la population si elle est liée à un référendum; d'autres considèrent que laisser les élues et élus avoir le dernier mot permet d'améliorer la qualité des débats parlementaires tout en évitant des votations populaires problématiques.

En fonction de l'option retenue, le moment où l'assemblée citoyenne doit avoir lieu peut être défini - en amont ou en aval d'une prise de décision.

3. Qui inclure ?

L'objectif du [mode de sélection](#) par tirage au sort stratifié est de former un panel qui représente la population dans sa diversité. On se doit donc de définir les trois aspects suivants.

Premièrement: qui devrait pouvoir faire partie du premier tirage au sort? Toutes les personnes

affectées par une décision politique? Seules celles ayant la nationalité suisse? Et est-ce que des politiciennes et politiciens ou des activistes peuvent en faire partie? Les options sélectionnées doivent correspondre à l'objectif de l'assemblée citoyenne. L'exclusion de certaines catégories de personnes doit être publiquement justifiable.

Deuxièmement: quelles caractéristiques doivent être représentées dans le panel? Les critères considérés incluent généralement le genre, l'âge, la catégorie sociale, les préférences politiques, etc. En Suisse, la langue et/ou la région pourraient aussi importer.

Troisièmement: comment garantir la participation des personnes sélectionnées? Le tirage au sort permet déjà de réduire (mais pas de supprimer) les biais d'autosélection présents dans les assemblées ouvertes à toutes et tous, auxquelles des personnes déjà intéressées par la politique ont tendance à plus participer que les autres. Mais certaines assemblées citoyennes vont plus loin et renforcent la diversité en levant de possibles embûches. Elles offrent une prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement, une compensation pour les éventuelles journées de travail ou de loisirs, ou un service de garde d'enfants, par exemple.

4. Quelles informations ?

Une quatrième question délicate concerne les informations que recevront les membres de l'assemblée. Elle comporte deux sous-questions.

Premièrement: quelles sont les sources d'information à mettre à disposition de l'assemblée citoyenne? Les expertes et experts peuvent avoir des avis divergents sur une même question. Par ailleurs, activistes, partis politiques, personnes affectées par la question peuvent aussi avoir des choses à dire, un point de vue à partager. L'objectif est de permettre l'accès à une information impartiale, ce qui requiert souvent d'inclure des avis divergents dans des proportions égales, afin que les participantes et les participants puissent se faire leur propre opinion.

Deuxièmement: qui sélectionne les sources

d'informations mises à disposition des membres? Parfois, ces derniers peuvent effectuer cette sélection – afin de rappeler des experts pour une nouvelle audition. Au début du processus, il revient généralement à un comité scientifique de sélectionner les sources d'information en assurant la diversité des positions exprimées ainsi que l'aspect contradictoire des débats. Ce qui souligne un aspect fondamental du succès d'une assemblée citoyenne: ses organisatrices et organisateurs doivent être suffisamment indépendants pour pouvoir garantir l'impartialité du processus (voir [l'exemple irlandais](#)).

5. Quelles délibérations ?

Comment organiser concrètement les délibérations entre les membres tirés au sort?

En général, les assemblées citoyennes alternent entre discussions générales et discussions en petits groupes afin de s'assurer que tout le monde comprend les informations exposées, de faciliter le partage d'informations et le développement d'arguments ou de nouvelles perspectives. Ces discussions sont en principe modérées par une équipe de facilitation pour préserver des échanges respectueux et centrés sur le sujet, mais aussi pour encourager les plus timides à s'exprimer et empêcher les éventuelles monopolisations de la parole.

Quant aux décisions, elles sont souvent prises par étapes. Ceci permet de conserver une variété d'idées assez longtemps avant d'en écarter certaines. On peut encore alterner votes à majorité simple ou qualifiée, à bulletin secret, à main levée, et décisions consensuelles.

La durée du processus de l'assemblée citoyenne dans son entier demande de trouver un équilibre entre accroître la qualité des avis, ce qui nécessite plus de temps, et ne pas surcharger les membres. Une solution peut consister à organiser des rencontres un week-end par mois – jusqu'à neuf mois pour la [Convention citoyenne pour le climat](#) française et un an et demi dans le cas des [assemblées en Irlande](#).

Les expériences démontrent la nécessité de rendre certaines des délibérations des

assemblées citoyennes accessibles au grand public. Leur succès dépend en effet non seulement de l'organisation, mais également de la perception du processus par le public. Le principe de transparence est essentiel. Il doit guider la stratégie de communication: communiqués clairs et accessibles, diffusion des sessions plénières en direct, et détermination du moment et de qui - membres de l'assemblée, médias - peut communiquer sur les avancées.

6. Comment lancer une assemblée citoyenne ?

Pour finir, concernant le lancement d'une assemblée citoyenne, qui peut demander l'organisation d'un tel processus et choisir quel sera son objectif?

Dans la plupart des [cas existants](#), elles ont été initiées «*par le haut*», c'est-à-dire par les autorités. Cette solution permet, si tout va bien, d'assurer l'intégration du dispositif délibératif dans une procédure de prise de décision politique. Mais elle implique aussi que ce sont les autorités qui choisissent le sujet discuté par l'assemblée.

Dans [certains cas](#), les assemblées citoyennes ont été mise en place «*par le bas*», par des associations de la société civile comme en Islande, en Belgique ou en Australie. Pour la Suisse, qui connaît l'initiative et le référendum, on pourrait imaginer de permettre, en plus, à des parties de la population de déclencher une assemblée citoyenne sur un sujet de leur choix et dont le but serait défini préalablement.

De l'incohérence des subventions à la cohérence des politiques publiques

Ne plus subventionner les activités qui nuisent à la biodiversité, un chantier pour des politiques publiques d'avenir

René Longet - 11 octobre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37564>

La transition vers la durabilité de nos activités économiques et sociales n'est plus une option, mais une nécessité pour garantir le futur de l'humanité et de la Terre. La clé de la réussite de cette évolution implique la cohérence des politiques publiques.

Au niveau planétaire, [l'Accord de Paris](#) n'exige pas seulement de contenir l'élévation de la température moyenne sur Terre «*nettement en-dessous de 2°C*», mais aussi de «*rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre*» (article 2). Les investisseurs privés ne sont pas seuls concernés, les pouvoirs publics également. Dans son [rapport 2020](#), *Point annuel sur les objectifs de développement durable*, le secrétaire général de l'ONU note que «*les subventions aux combustibles fossiles dans*

le monde s'élevaient à plus de 400 milliards de dollars en 2018» (§ 111, p.16).

De même, il est clairement reconnu que les surplus agricoles du Nord déversés à prix bradés dans les pays du Sud constituent une concurrence déloyale grave pour les producteurs locaux, et un obstacle majeur au développement de l'agriculture vivrière et des marchés locaux. Toutefois, alors que l'OMC exige depuis 2013 l'arrêt de ces subventions néfastes, elles subsistent à hauteur de plus de 100 milliards de dollars par année.

Incitatifs nuisibles

En Suisse on connaît l'importance de l'orientation des subventions, en particulier dans la politique agricole. C'est l'un des enjeux

majeurs de la *Politique agricole 22+* que de les cibler plus fortement sur l'atteinte d'objectifs environnementaux, encore loin d'être réalisés. Le discours du lobby paysan s'autoproclamant les meilleurs agriculteurs du monde est ici clairement démasqué: il y a encore beaucoup à faire pour protéger les sols et les eaux des rejets agricoles.

Dans le domaine de la biodiversité, le [Plan d'action biodiversité](#) de la Confédération comporte une action (§ 4.2.4) intitulée «Évaluer l'impact des subventions fédérales». Elle prévoit que «La Confédération présente d'ici 2023 une évaluation générale des effets des subventions fédérales et d'autres incitations ayant un impact sur la biodiversité». Lui faisant écho, la [Stratégie Biodiversité 2030](#) du Canton de Genève, datée du 21 février 2018, retient de «faire l'inventaire des dispositions légales et des flux financiers intervenant sur la biodiversité, afin d'identifier les incitations négatives et d'entreprendre leur correction» (p. 89).

Un [rapport](#) publié récemment par l'Institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) - établissement annexe des Écoles polytechniques fédérales - présente les effets de diverses activités subventionnées sur la biodiversité. Il en ressort que la coordination des politiques publiques est loin d'être acquise.

Les chercheurs ont identifié quelque 160 subventions cantonales et fédérales à effets négatifs sur la biodiversité. Elles se déploient dans les domaines «des transports, de l'agriculture, de la sylviculture, de la production et de la consommation d'énergie, du développement urbain, du tourisme, de l'évacuation des eaux usées et de la protection contre les crues».

Dans tous ces secteurs, des incitatifs financiers actifs (subventions directes) ou passifs (incitations fiscales, externalités non imputées à leurs auteurs, par exemple) nuisent à l'objectif de la protection de la biodiversité.

Si 10 % seulement des subsides directs ou indirects ont un effet grave sur la biodiversité, les auteurs de l'étude soulignent que «ce sont souvent les faibles dommages infligés par un

grand nombre de subventions qui ont ensemble un impact fort».

Parmi les mesures négatives listées, les chercheurs recommandent «l'élimination de 40 % d'entre elles» et de réorienter les autres, du moins d'harmoniser les conflits d'objectifs. Conflits qui sont parfois internes aux divers champs des politiques environnementales: «Dans 28 % des subventions identifiées, il existe un conflit d'objectifs écologiques : l'objectif de la subvention est de protéger l'environnement ou la nature, alors que dans le même temps, l'activité subventionnée a des effets secondaires préjudiciables à la biodiversité».

En tout, ce ne sont pas moins de 40 milliards de francs qui sont en jeu, soit 30 à 40 fois les montants actuellement consacrés à la biodiversité. Enfin, selon les chercheurs, les difficultés pour mettre en place les correctifs nécessaires seront particulièrement fortes pour un tiers des situations documentées.

Analyse des contradictions, coordination et... élimination

Mais pas d'excuses pour l'administration et les décideurs politiques: la recherche établit sans discussion possible que la biodiversité, donc la base de la vie, s'étiolle aussi du fait de leviers financiers et de politiques publiques non alignés sur l'objectif de sa protection. Concilier les tâches préconisées dans plus de 160 situations et la promotion de la biodiversité s'annonce aussi passionnant que semé d'embûches. Grâce à l'équipe du WSL, les chiffres sont sur la table et la feuille de route dessinée.

Plus globalement, comment mieux coordonner des politiques publiques qui, à force de se complexifier et de se densifier, se superposent tel un mille-feuille mal ajusté ?

La politique de la biodiversité, qui succède peu à peu à une approche ciblée sur les réserves naturelles et les zones protégées, illustre la solution ex-post, à savoir lister au mieux toutes les contradictions imputables à des orientations contraires issues d'autres politiques publiques. Il serait toutefois judicieux de procéder le plus tôt

possible à l'analyse des contradictions entre les politiques publiques et les incitatifs qui leur sont liés et de donner aussi quelques directives en vue de la nécessaire révision des pesées d'intérêt. Un peu comme quand on édicte une nouvelle loi, on saisit l'occasion pour adapter des textes plus anciens.

En cette période d'urgence environnementale, il

serait hautement souhaitable de clarifier les priorités qui en découlent, afin qu'à la source et de manière transversale la conduite de l'ensemble des affaires publiques intègre ces nouvelles exigences. Mais quelle que soit l'approche choisie, on ne coupera pas au passage en revue des obstacles ni à l'entreprise fort laborieuse de leur élimination.

Prévoyance vieillesse: intérêts négatifs ou l'arbre qui cache la forêt

Quid des intérêts négatifs? Retour sur ce qu'ils représentent afin de questionner les idées reçues quant à l'affaiblissement de la prévoyance vieillesse

Danielle Axelroud Buchmann - 12 octobre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37568>

Depuis quelque temps, la Confédération lance des [emprunts obligataires](#) qui ne sont pas rémunérés ou, pire, dont les souscripteurs sont gratifiés d'intérêts négatifs. En d'autres termes, les investisseurs qui souscrivent ces emprunts devront payer des intérêts au lieu d'en recevoir. La BNS, de son côté, fait payer des [intérêts négatifs aux banques](#) sur une partie de leurs avoirs à vue, depuis 2015 déjà. Dans ce contexte, les trois piliers de la prévoyance vieillesse voient leur rendement évoluer de manière différenciée. Les intérêts négatifs frappent surtout l'AVS et la prévoyance professionnelle, dont la gestion se fait du coup plus difficile.

Rendement affaibli des deux premiers piliers

L'AVS a pu compter pendant 65 ans sur le rendement de sa fortune. Désormais, certains placements sont frappés d'intérêts de moins 0,5 % à moins 1 %. Cette «pénalité» reste certes modeste, grâce à la courbe quasiment plate du taux d'inflation en Suisse, mais elle n'en pèse pas moins sur le rendement des capitaux épargnés. Le rendement de la fortune de l'AVS est devenu [aléatoire](#). L'année 2015 a sonné comme un coup de semonce, le revenu de la

fortune, qui excédait jusqu'ici régulièrement le milliard de francs par an, s'était réduit à quelque 20 millions. Après deux bonnes années, les comptes 2018 ont plongé dans le rouge, avec une perte de plus d'un milliard de francs, pour remonter en 2019 avec près de trois milliards de rendement.

La prévoyance professionnelle comptait sur «*le troisième cotisant*». Les caisses de pension recevaient, outre les versements des employeurs et des salariés, les revenus de leur fortune. Pour une partie, les rendements sont devenus négatifs - et cela pour un temps destiné à durer, selon les connaisseurs. Pourtant la prévoyance professionnelle n'est pas seulement victime de cette évolution; elle en est aussi partiellement responsable.

La loi de l'offre et de la demande

Dans un [article](#) en deux volets, paru dans le quotidien en ligne *Republik*, le journaliste économique Simon Schmid explique pourquoi l'argent ne génère plus aucun rendement et va même jusqu'à faire supporter des intérêts négatifs aux épargnants. Les capitaux aussi suivent les règles de l'offre et de la demande.

Les montants mis à disposition par les épargnants sont devenus si massifs qu'on ne sait plus où les placer. L'offre de capitaux excède largement la demande de crédits qui, elle, est devenue bien trop frileuse.

Baby-boomers boosteurs d'épargne

Depuis les années cinquante, et jusqu'en 1990, le PIB par habitant, en Suisse, a augmenté de manière exponentielle. La croissance de la population, importante jusqu'au début des années 1970, s'est ensuite ralentie. [L'évolution de la fécondité](#) en Suisse est alors marquée par une baisse à long terme du nombre d'enfants par femme. Avec la croissance économique et la réduction de la taille des ménages, le revenu disponible a augmenté. Et l'épargne aussi, individuelle d'une part, collective et obligatoire, d'autre part.

La prévoyance professionnelle, devenue obligatoire en 1985, représente aujourd'hui une [épargne accumulée](#) de l'ordre d'au moins mille milliards de francs. Mais la [fortune nette des ménages en Suisse](#), à fin 2017, sans la prévoyance professionnelle et sans les comptes du 3e pilier lié, était encore plus considérable : [pas loin de 3 000 milliards de francs](#). Les *baby-boomers* ont boosté l'épargne.

Et la demande ?

En Suisse, l'État n'est pratiquement plus demandeur de financement. Le remboursement de la [dette publique](#) reste un *leitmotiv* de la droite parlementaire. Heureusement, tous les États ne sont pas dans la même situation : l'accroissement général de la dette publique dans les pays industrialisés a clairement freiné la progression des intérêts négatifs. C'est l'une des conclusions auxquelles parviennent les économistes [Lukasz Rachel et Larry Summers](#) dans une étude parue en mars 2019.

Quant à l'endettement privé en Suisse – celui des particuliers et des entreprises – il demeure [au plus haut](#) et sans doute proche de la saturation. Les particuliers contractent surtout des emprunts hypothécaires. Les entreprises, quant à elles, profitent des taux d'intérêt bas

comme levier: une bonne partie de leurs emprunts servent à financer le rachat de leurs propres actions négociées en bourse – donc pas vraiment à investir dans l'outil de production.

Autre facette des marchés financiers

Le rendement obligataire, c'est une chose, la performance des marchés financiers en est une autre. L'étude sur les caisses de pension [Swisscanto 2020](#) (p. 12) le dit clairement: «*le tiers cotisant apporte une contribution fiable et durable à la fortune des caisses de pension*». Et plus loin: «*la contribution du tiers cotisant dépasse celle des salariés et des employeurs*». Car lorsque les caisses de pension engagent leurs fonds sur le marché des actions – ce qu'elles font de plus en plus – elles touchent le [jackpot](#). Les dix meilleures institutions de prévoyance ont réalisé un rendement annuel moyen de 5,4 % durant les cinq dernières années – et même plus de 10 % en 2019. La crise Covid-19 n'aura exercé qu'une influence passagère, les institutions de prévoyance ayant d'ores et déjà absorbé le choc.

Alors, la baisse des rendements?

C'est bien sûr l'un des arguments montés en épingle par les assureurs et par le Conseil fédéral ([Rapport explicatif](#), p. 2) pour justifier la réforme LPP en discussion. Mais comme on le constate en y regardant de plus près, ce n'est qu'une facette de la situation. Un autre aspect, peu mis en évidence, est la relation entre le niveau d'inflation et celui des intérêts.

Dans son histoire des taux d'intérêt, [La Vie économique](#) rappelle qu'en 1974, les taux nominaux des emprunts de la Confédération à cinq ans titraient 7,14 % en moyenne (voir illustration 1). Mais les taux réels s'établissaient à 4,22 %, une fois prise en compte l'inflation, qui atteignait 9,77 % en 1973 et 6,7 % en 1974 (voir illustration 2).

Or, actuellement, l'inflation est au plus bas, et donc, les intérêts aussi. Désormais, c'est davantage la nature aléatoire des rendements qui fait souci. Toutefois, les institutions de prévoyance s'en protègent en alimentant

régulièrement leurs réserves pour fluctuations de valeur.

Perdants et gagnants

Indépendamment de la conjoncture, la prévoyance professionnelle forme l'essentiel de l'épargne des gens les plus modestes. En effet, la plus grande part, soit 97 % de la [fortune des ménages en Suisse](#) – qui ne comprend pas la prévoyance professionnelle – est aux mains d'une faible minorité, représentant un petit 6 % de la population. D'ailleurs, la prévoyance professionnelle n'échappe pas à cette répartition inégale, puisque les trois-quarts des fonds sont accumulés dans le domaine surobligatoire.

Les grands perdants de cette évolution des marchés financiers sont donc les ménages disposant d'un budget relativement réduit, les rentiers actuels et futurs, ainsi que les employés. Car les caisses de retraite font, elles aussi, pression sur les sociétés dont elles détiennent des actions, à une triple fin: pour que leur cours évolue favorablement, pour qu'elles soient plus

rentables et pour qu'elles versent de bons dividendes – une pression qui pèse sur le niveau des salaires et qui est à l'origine de délocalisations et de licenciements.

Cette évolution ne profite pas vraiment à l'économie réelle, laquelle ne recueille au mieux qu'une fraction de l'épargne accumulée. Où s'en va le reste ? Personne ne le sait exactement ([DP 2256](#)). Les véritables gagnantes sont sans aucun doute les banques et les assurances qui gèrent cette épargne pléthorique. En effet, que les fonds qu'on leur confie procurent ou non un rendement, elles encaissent leurs commissions. Plus de [13 % des dépenses de la prévoyance professionnelle](#) filent en frais d'administration et de gestion. Les frais d'administration à eux seuls coûtent environ 300 francs par personne affiliée et par an. Pas étonnant: la prévoyance professionnelle est une machine lourde et complexe.

Du côté de l'AVS, en revanche, les frais de gestion et d'administration ne représentent que 0,5 % des dépenses. Vingt-six francs par assuré et par an, tout compris. Modèle à suivre.

Expresso

Les brèves de DP

Un combat contre des moulins à vent

Ainsi donc les «*Amis de la Constitution*» lancent le référendum contre la loi Covid. Déclarée urgente, cette loi perdra automatiquement sa validité au 31 décembre 2021. Si les référendaires réussissent leur opération, la loi Covid sera abrogée un an après sa promulgation soit le 27 septembre 2021. Ils peuvent donc espérer raccourcir de trois mois la durée de vie de ce texte qu'ils abhorrent. Mais suivant l'évolution de la pandémie, le Conseil fédéral sera en droit de renouveler ses mesures «*liberticides*» en s'appuyant sur la loi sur les épidémies. | *Jean-Daniel Delley, 07.10.2020*

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour tablettes, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

«Multinationales responsables», le souci de l'emploi en guise de cache-sexe

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis99.html>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis226.html>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis162.html>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis285.html>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis345.html>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis399.html>

<https://www.letemps.ch/economie/nidwald-renforce-place-champion-fiscalite-entreprises>

<https://www.publiceye.ch/fr/thematiques/initiative-multinationales-responsables>

Le pourquoi et le comment des assemblées citoyennes 2/2

<https://www.domainepublic.ch/articles/37489>

<https://silogora.org/la-legitimite-des-assemblees-citoyennes-tirees-au-sort/>

https://www.researchgate.net/publication/329424290_Penser_le_tirage_au_sort_Modes_de_selection_cadres_deliberatifs_et_principes_democratiques

<https://laviedesidees.fr/Les-assemblees-citoyennes-en-Irlande.html>

<https://www.cairn.info/revue-projet-2020-5-page-60.htm>

<https://laviedesidees.fr/Les-assemblees-citoyennes-en-Irlande.html>

https://www.researchgate.net/publication/334633677_Le_tirage_au_sort_au_XXIe_siecle_Actualite_de_l

https://www.researchgate.net/publication/337897120_A_chaque_democratie_son_debat

De l'incohérence des subventions à la cohérence des politiques publiques

https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

<https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2020/secretary-general-sdg-report-2020--FR.pdf>

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/info-specialistes/mesures-de-conservation-de-la-biodiversite/strategie-et-plan-daction-pour-la-biodiversite.html>

<https://www.ge.ch/document/strategie-biodiversite-geneve-2030-plan-action>

<https://www.wsl.ch/fr/2020/08/plus-de-160-subventions-affectent-la-biodiversite-en-suisse.html>

Prévoyance vieillesse: intérêts négatifs ou l'arbre qui cache la forêt

[https://data.snb.ch/fr/topics/ziredev#!/cube/rendoblim?dimSel=D0\(10J\)](https://data.snb.ch/fr/topics/ziredev#!/cube/rendoblim?dimSel=D0(10J))

<https://dievolkswirtschaft.ch/fr/2020/09/lenz-schlegel-10-2020fr/>

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/sozialversicherungen/ahv/statistik.html>

<https://www.republik.ch/2019/09/04/warum-es-negative-zinsen-gibt>

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/naissances-deces/fecondite.html>
<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/bv/statistik.html>
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/mesure-bien-etre/tous-indicateurs/economie/fortune-menages.html>
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/revenus-conso-mation-et-fortune/fortune.html>
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/cockpit/systeme-economique-fin-ancier/dette-publique.html>
<https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2019/03/On-Falling-Neutral-Real-Rates-Fiscal-Policy-and-the-Risk-of-Secular-Stagnation.pdf>
<https://dievolkswirtschaft.ch/fr/2020/09/frangulidis-10-2020fr/>
<https://www.swisscanto.com/ch/fr/is/prevoyance/etude-caisses-de-pension.html>
<https://www.swisscanto.com/ch/fr/is/prevoyance/etude-caisses-de-pension.html>
https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/3100/Reforme-de-la-prevoyance-professionnelle_Rapport-expl_fr.pdf
<https://dievolkswirtschaft.ch/fr/2017/04/kugler-05-2017fr/>
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-76326.html>
<https://www.domainepublic.ch/articles/35424>
<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/bv/statistik.html>

Espresso